

# Concours Interne 2024 - INRAE

## Ingénieur de recherche BAP EFGJ

### Phase d'admissibilité - Relevé de conclusions

## Contexte du concours

### Le jury

Le jury était composé de 9 membres (5 femmes et 4 hommes) affiliés aux BAP suivantes : E (4), F (1), G (1), J (3).

### Les candidats

76 candidats ont déposé des dossiers pour 20 postes à pourvoir, dont 2 postes affectés proposés. Un candidat a déposé une double demande (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 29 dossiers pour la BAP E (38%)
- 10 dossiers pour la BAP F (13%)
- 4 dossiers pour la BAP G (5%)
- 33 dossiers pour la BAP J (44%)

Parmi les candidats, 47 sont des femmes (62 %) et 29 sont des hommes (38 %). L'âge des candidats est compris entre 32 et 64 ans. L'âge moyen est 48 ans.

Le jury a retenu 35 dossiers pour la phase d'admission : 15 BAP E ; 1 BAP F ; 3 BAP G ; 16 BAP J ; 17 femmes et 18 hommes, dont l'âge varie entre 39 et 55 ans (âge médian 46 ans).

## Analyse des dossiers

Après déclaration par les membres du jury de leurs éventuels conflits d'intérêts et liens de parenté avec des candidats, chaque dossier a été analysé par au moins deux membres du jury.

L'admissibilité s'est tenue du 17 au 19 septembre 2024 en visioconférence. A l'issue de cette phase, 35 dossiers ont été retenus, soit 46 % des dossiers déposés dont 36 % de femmes et 47 % d'hommes.

### Les critères retenus

Chaque dossier de candidature a été évalué selon les huit critères suivants :

- La qualité du travail et la fiabilité des réalisations ;
- Les qualités relationnelles ;
- L'implication personnelle ;
- La capacité de réflexion et de recul ;
- L'implication dans les fonctions d'intérêt collectif ou transversales ;
- Le degré d'initiative et de responsabilité ; le cas échéant, l'aptitude à exercer des responsabilités d'animation ou d'encadrement ;
- Les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles ;
- La formation continue.

## La notation

Les notes s'échelonnent de 11/20 à 15/20.

Les dossiers notés 13, 14 et 15 ont été déclarés admissibles. Il s'agit de dossiers dans lesquels les missions et activités décrites renvoient au corps des ingénieurs de recherche (IR) et sont clairement argumentés. Les trois niveaux de notes traduisent de petits écarts dans la qualité des dossiers, le niveau de responsabilité ou bien encore la prise de recul par rapport aux missions. Ces 35 dossiers sont de très bonne qualité.

Les dossiers notés 12 ont aussi été jugés comme des bons dossiers. Les missions et activités décrites semblent relever majoritairement du corps des IR. Pour certains de ces dossiers de candidature, le jury a estimé que la maturité sur les activités exercées était un peu moindre par rapport aux dossiers des candidats retenus. Dans certains cas, le jury aurait apprécié de disposer de davantage d'éléments de preuve en appui aux responsabilités et projets mis en avant. Enfin pour d'autres dossiers, la prise de recul par rapport aux activités a semblé un peu en retrait par rapport aux dossiers admissibles.

Les dossiers notés 11 correspondent à des missions et activités décrites qui ne relèvent que partiellement du niveau d'IR ou pour lesquels le jury ne disposait pas d'éléments suffisants dans le dossier pour bien appréhender le niveau de responsabilité et/ou le positionnement du candidat. Dans certains cas, les prises de responsabilité peuvent aussi être trop récentes pour l'exercice du concours interne. Ces dossiers font généralement apparaître une capacité d'analyse des activités et une prise de recul moindre par rapport aux autres dossiers. Les notes attribuées ne constituent en aucun cas une évaluation de la valeur professionnelle des candidats. Dans un contexte très sélectif, le jury s'est appuyé sur les éléments concrets et argumentés présents dans les dossiers de candidature, avec une approche discriminante sur les critères relevant du degré d'initiative et de responsabilité ainsi que la capacité de réflexion et de recul.

## Commentaires et conseils aux candidats

Le jury souhaite mettre en avant la qualité des dossiers et des candidatures. Un nombre important de candidats exercent aujourd'hui (ou ont le potentiel à exercer) des activités relevant du corps des ingénieurs de recherche.

Quelques points d'amélioration et de vigilance identifiés par le jury :

Certains dossiers mettent en avant des responsabilités sans suffisamment les contextualiser ou sans donner suffisamment d'éléments au jury pour comprendre et évaluer le niveau d'intervention, d'initiative dans le projet ou l'organisation. Ces manques jouent systématiquement en défaveur de la candidature compte tenu de la qualité globale des dossiers. Il est également important que les candidats soient attentifs à l'utilisation du « je », du « nous » et du « on »

afin d'éviter les ambiguïtés quant au degré de contribution relevant de l'agent et des collectifs au sein desquels il évolue.

Le jury doit pouvoir s'appuyer sur des éléments de démonstration suffisants pour apprécier positivement les responsabilités et initiatives mises en avant : exemples de réalisations témoignant du niveau d'intervention, de l'ampleur de l'implication, des enjeux correspondants, . . .

Le jury a regretté que certains dossiers ne mettent pas suffisamment en avant les enjeux et perspectives liés à leurs fonctions afin de témoigner d'une meilleure prise de recul, d'une plus grande maturité dans la conduite de projet ou de thématiques transversales.

Le jury rappelle enfin aux candidats qu'il existe des formations internes proposés aux agents pour les aider dans la préparation des dossiers de candidature ainsi que de l'oral.

Plusieurs remarques enfin quant à la forme des dossiers :

- Des consignes sont données dans le dossier de candidature quant au nombre de pages maximum et à l'effort de synthèse. Le jury attend que les candidats respectent ces consignes, produisent l'effort de synthèse mais développent également suffisamment l'argumentaire, sans que ce dernier soit redondant avec le rapport d'activité, pour lui permettre d'apprécier la capacité de réflexion et de recul des candidats sur leur parcours professionnel et l'environnement dans lequel ils exercent leurs activités.
- Les organigrammes fournis doivent être le plus clair possible afin de comprendre au mieux le positionnement du candidat et ses interactions interpersonnelles.
- Les BAP E, F, G et J recouvrent une grande diversité de métiers. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de rédiger le rapport d'activité et l'argumentaire de telle façon à ce qu'ils soient compréhensibles par l'ensemble des membres du jury.

## Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier exclusivement auprès du président du jury.

Ils doivent adresser un mail au président, GENIER Sébastien : [sebastien.genier@inrae.fr](mailto:sebastien.genier@inrae.fr) qui leur proposera un rendez-vous en visio-conférence à l'issue de la procédure de concours, du 4 au 29 novembre 2024.